

ZOONOSES et BIOSÉCURITÉ

«One Health», ensemble vers une seule santé



SOMMAIRE

page 4

Généralités

- . Les zoonoses, c'est quoi ?
- . La prévention des zoonoses : un enjeu majeur en élevage

page 6

La démarche de prévention

page 7

Les mesures collectives de prévention générale

- . Restriction d'accès à la zone professionnelle
- . Mise en place d'une zone tampon
- . Tenue réservée à l'exploitation

page 11

Les mesures d'hygiène complémentaires

page 13

Prévenir les contaminations

- . Introduction d'animaux ou de personnes
- . Marche en avant
- . Contention
- . Isolement
- . Traitement des effluents

page 16

Une zoonose sur mon exploitation : je lutte contre

- . Limiter la fuite de l'agent pathogène à l'extérieur
- . Intervention auprès des animaux
- . Nettoyage et désinfection des locaux

page 21

Je suis atteint d'une zoonose : que faire ?

- . Intégrer le risque sanitaire
- . Se protéger
- . Déclarer les affections
- . Des partenaires pour vous accompagner

Généralités

● Les zoonoses, c'est quoi ?

Une zoonose, c'est une maladie infectieuse potentiellement transmissible de l'animal à l'Homme et vice versa.

Les agents pathogènes zoonotiques peuvent être d'origine bactérienne, virale ou parasitaire, ou peuvent impliquer des agents non conventionnels.

Ils peuvent se propager à l'Homme par contact direct, par les aliments, l'eau ou l'environnement.

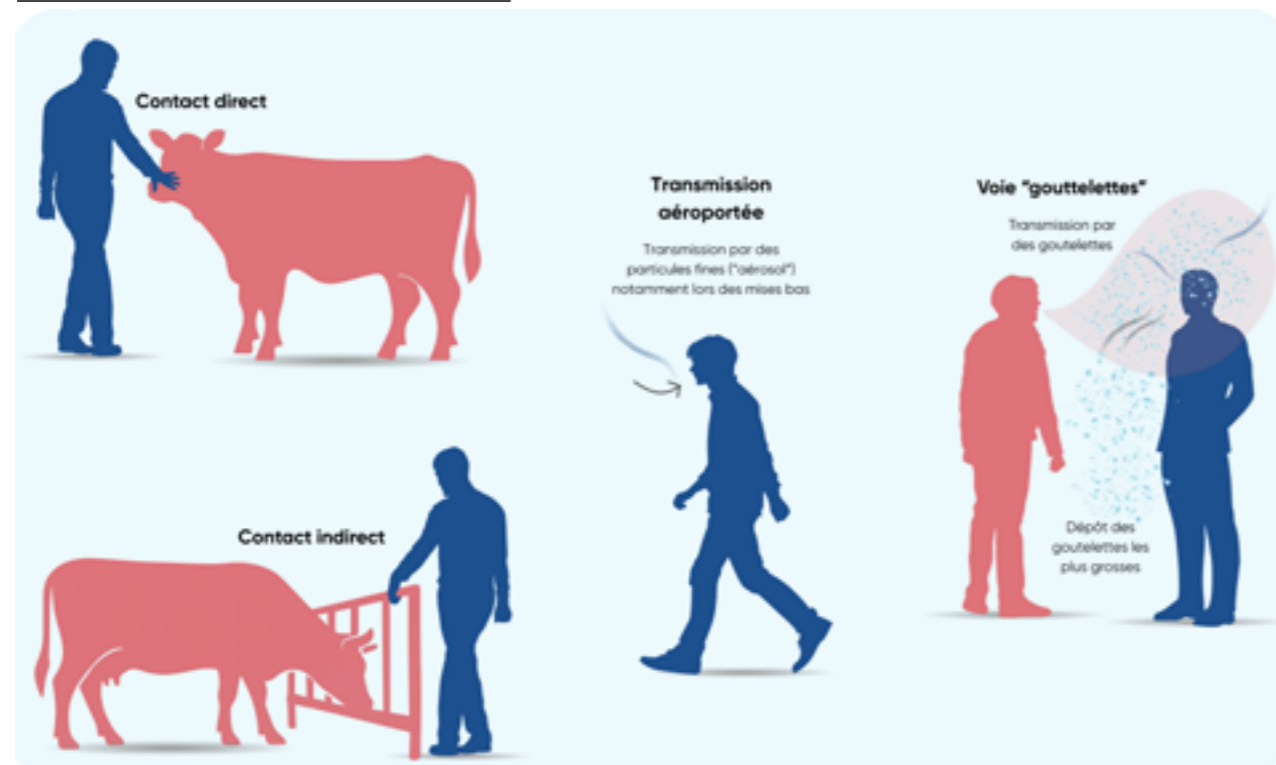
Modes de transmission des zoonoses

Des germes peuvent être transportés sur une grande distance, surtout par temps venteux.

La transmission peut se faire selon plusieurs modes :

- voie aérienne (respiratoire) : par l'inhalation de gouttelettes ou de particules en suspension dans l'air.
- contact direct ou indirect : par le contact avec les fluides corporels (sang, sécrétions génitales, lait), des excréments (déjections) ou des produits d'animaux infectés (placentas).

Les différents modes de transmission



Les populations à risque

Toute personne en contact avec des animaux peut être exposée aux zoonoses, mais le risque de développer une forme grave est particulièrement élevé pour certaines populations à risque :

- Femmes enceintes
- Personnes avec des antécédents cardiaques
- Personnes immunodéprimées (malades, sous traitement, etc.)

Signes pouvant évoquer l'apparition d'une zoonose

Au sein du troupeau

Les symptômes au sein du troupeau peuvent inclure :

- Des avortements, la naissance d'animaux chétifs ou des problèmes de fertilité.
- Une augmentation du taux de mortalité chez les jeunes et les adultes.
- Des problèmes cutanés et des diarrhées (chez les jeunes animaux).

Chez l'humain

Chez l'Homme, les symptômes peuvent se manifester par :

- Un syndrome grippal (fièvre, fatigue, douleurs musculaires) qui guérit en une dizaine de jours.
- Une fausse couche
- Des complications, notamment cardiaques et respiratoires, notamment pour les personnes à risque
- Des lésions cutanées.

● La prévention des zoonoses : un enjeu majeur en élevage

Même en l'absence de maladie, il est important de mettre en place des mesures pour éviter l'apparition et la propagation et d'intégrer la prévention sanitaire dans la gestion de l'exploitation :

- Consigner ces mesures dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). Cela permettra d'identifier et planifier les actions nécessaires pour éviter la propagation de ces maladies à l'ensemble du troupeau.
- Selon le code du travail (art. R. 4421-3), certains agents pathogènes responsables des zoonoses sont classés dans les groupes de danger 3 et 4 rendant obligatoire une surveillance médicale spécifique pour les salariés.



Vous pouvez vous rapprocher de votre service de Santé au travail MSA pour plus d'informations.

La démarche de prévention

Prioriser les actions pour lutter contre les risques sanitaires

La démarche de prévention consiste à anticiper l'apparition des risques afin de mettre en place les mesures adaptées pour éviter tout contact avec le danger.



Les mesures collectives de prévention générale

● Restriction d'accès à la zone professionnelle

Les véhicules des visiteurs ne doivent pas avoir accès à l'ensemble du site.

Un plan de circulation doit être mis en place pour sectoriser le site. Il est recommandé de définir :

- une zone d'élevage à l'accès très limité,
- une zone professionnelle réservée aux visiteurs habilités,
- une zone publique pour le stationnement des véhicules. Une signalétique doit clairement guider le visiteur.

Certaines maladies telles que la fièvre Q, la listériose, la salmonellose, sont des zoonoses

qui se transmettent à l'Homme. Les personnes les plus vulnérables (femmes enceintes, personnes âgées ou immunodéprimées, jeunes enfants) doivent être protégées.

Pour cela, l'accès à la zone d'élevage doit être strictement limité au personnel nécessaire. Toute personne autorisée à y entrer doit être informée de l'état sanitaire du troupeau et des mesures de protection requises (port d'EPI) afin d'éviter la contamination avant d'accéder à cette zone.



Pour les exploitations accueillant du public, un schéma de parcours spécifique peut être proposé par votre GDS et/ou vétérinaire.

● Mise en place d'une zone tampon

La création d'une zone tampon entre l'environnement extérieur et votre élevage est cruciale. Elle permet de respecter le principe de «marche en avant» et d'éviter la propagation de pathogènes. Son objectif est de garantir une biosécurité interne en séparant clairement les zones à risque.

Les mesures suivantes doivent être appliquées :



● Vêtements et tenues de travail

Laissez vos vêtements personnels dans un endroit dédié (vestiaire ou porte-manteau) et enfiler votre tenue de travail. Elle doit être réservée exclusivement à l'exploitation. Lavez-la régulièrement, idéalement dans une machine à laver dédiée.

À la fin de la journée, changez de tenue. Pour les jours d'entraide sur d'autres exploitations, n'utilisez pas la même tenue de travail pour éviter la propagation de maladies.



● Équipements de Protection Individuelle (EPI)

Stockez les EPI neufs et propres dans un endroit dédié, séparé de ceux qui sont usagés ou sales. Après utilisation, jetez les EPI à usage unique dans un contenant spécifique.



● Hygiène des mains

Un lavage régulier des mains est indispensable pour éviter la propagation des pathogènes au sein de votre élevage et vous protéger vous-même. Il est fortement recommandé de se laver les mains après tout contact avec des animaux, ou avant de porter vos mains à la bouche (repas, cigarette).

Équipement recommandé : lavabo grand bac (minimum 40x40) avec commande genou et mitigeur, chauffe-eau, savon antiseptique, essuie-main mural.



● Décontamination des bottes

Un lave-bottes est le moyen le plus efficace pour nettoyer les chaussures et prévenir la transmission de germes.



● Trousse de secours

Une trousse de secours permet de réaliser les soins d'urgence nécessaires et de protéger les plaies, qui sont des portes d'entrée pour les infections. Nous vous conseillons d'utiliser une armoire murale et de vérifier régulièrement les dates de péremption des produits.

Pour vous aider à la constitution de la trousse de secours, le service SST de la MSA peut vous faire parvenir un document.



● Produits vétérinaires

Les produits vétérinaires doivent être stockés séparément de la trousse de secours destinée aux humains.



● Équipement des visiteurs

Les visiteurs doivent obligatoirement utiliser une tenue à usage unique et des surbottes. Un espace de stockage pour leurs effets personnels peut être prévu, mais il doit être séparé du vôtre.

Si vous employez des salariés, il est important de les sensibiliser aux règles de fonctionnement de cette zone et au respect des règles d'hygiène que vous souhaitez mettre en place. Ces éléments doivent être formalisés dans le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels).



● Tenue réservée à l'exploitation

Toute personne travaillant sur l'exploitation doit porter une tenue de travail adéquate : cotte (ou autre tenue spécifique) et des chaussures adaptées (chaussures ou bottes de sécurité).

Cette tenue doit rester sur l'exploitation et ne doit jamais être utilisée dans d'autres élevages, afin de prévenir la transmission de pathogènes d'un cheptel à l'autre.



Pour vous guider dans la conception d'un espace dédié à l'hygiène dans votre entreprise, des dispositifs d'accompagnement existent. Rapprochez-vous de votre GDS ou de votre service de Santé sécurité au travail MSA.

Les mesures d'hygiène complémentaires

L'hygiène des mains : une mesure importante pour limiter les contaminations



Le lavage de mains

- Si la commande du robinet est manuelle, munissez-vous d'un essuie-tout propre pour ouvrir le robinet et d'un autre pour le fermer. Une commande à genou ou à détection de mouvement est préférable.
- Si présence de salissures ou exposition à des liquides biologiques : **le lavage des mains est le seul moyen efficace.**
- Après un lavage des mains à l'eau et au savon, procédez à un séchage des mains avec un essuie-tout à usage unique.

Le séchage des mains est important pour éviter les irritations cutanées.



La friction hydroalcoolique

La friction hydroalcoolique (FHA) est une méthode recommandée :

- Elle est efficace pour prévenir le risque de transmission de virus, bactéries ou champignons par contamination des mains.
- Elle remplace le lavage à l'eau et au savon sur des mains visiblement propres et sèches.

Elle ne peut pas remplacer le lavage des mains quand :

- les mains sont souillées.
- les mains ont été en contact avec des liquides biologiques (salive, urine, etc).



Porter des gants à usage unique, bonne ou mauvaise idée ?

Attention à la contamination croisée !

On parle de contamination croisée lorsque des agents biologiques se transmettent d'une surface à une autre par les mains (téléphone portable, volant de la voiture, joue, etc).

Mieux vaut privilégier l'hygiène des mains plutôt que le port de gants s'ils ne sont pas changés systématiquement après une activité de soin.

En cas de port de gants, ne pas oublier de faire une FHA ou un lavage de mains avant de les enfiler et juste après leur retrait.

Le port de gants ne protège pas des contaminations éventuelles.

L'hygiène des mains : mode d'emploi

Friction hydro-alcoolique – Comment ? AVEC UN PRODUIT HYDRO-ALCOOLIQUE



Remplir la paume d'une main avec le produit hydro-alcoolique, recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



Paume contre paume par mouvement de rotation,



le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice versa,



les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,



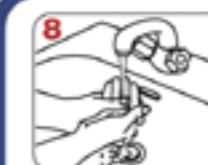
les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains, opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,



le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice versa,



la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice versa.



Rincer les mains à l'eau,



sécher soigneusement les mains avec une serviette à usage unique,



fermer le robinet à l'aide de la serviette.

20-30 secondes



Une fois sèches, les mains sont prêtes pour le soin.

40-60 secondes



Les mains sont prêtes pour le soin.

Prévenir les contaminations

● Introduction d'animaux ou de personnes

Lors d'introduction de bovins, il est recommandé de faire réaliser des tests avant départ pour s'assurer du statut de l'animal avant son intégration dans l'élevage et de respecter une quarantaine. Celle-ci permet de protéger son troupeau mais également d'observer l'animal introduit afin de repérer des signes de maladies (Mortellaro par exemple), des parasites externes, des anomalies morphologiques.

Soyez également vigilant à la circulation des personnes sur l'exploitation. Il vaut mieux privilégier les zones publiques pour le passage des intervenants extérieurs et limiter l'accès à la zone d'élevage aux personnes concernées ou devant impérativement y intervenir. Les personnes concernées passeront par un pédiluve.

● Marche en avant

La marche en avant consiste à se déplacer et à travailler du secteur le moins à risque vers le plus à risque en matière de contamination.

En pratique

Une «marche en avant» débute par les soins (alimentation / paillage...) aux animaux les plus fragiles (jeunes) et aux animaux sains (les moins à risque en matière de contamination)...



... et se termine par les soins aux animaux malades ou récemment introduits.

Au besoin repassez par le point de nettoyage quand la marche en avant n'est pas possible.

● Contention



Il est important d'être équipé d'une contention adaptée à l'exploitation (cornadis, couloir, cage, etc) afin de réaliser correctement et en toute sécurité, les soins, les prises de sang de prophylaxie, etc.

Pour votre sécurité et diminuer les risques de chute ou de douleurs articulaires, pensez à équiper vos bâtiments de passages d'Homme.



Le service Santé sécurité au travail de la MSA peut vous former ou vous informer sur la thématique de la contention des animaux.

● Isolement des animaux malades et des mises bas

Le box de vêlage est essentiel pour faire naître des animaux sans immunité dans un milieu propre. C'est un moment clé qui peut être source de contamination.

L'animal qui vient de mettre bas n'est pas contaminé par les autres animaux (ce qui limite le risque de métrites, de fièvre de lait, etc.). Le nouveau-né, dépourvu d'immunité à la naissance, n'est pas ou très peu en contact avec certains pathogènes qui pourraient se trouver dans une litière accumulée.

Le box d'infirmierie est également un milieu contagieux car les animaux qui s'y trouvent sont soit excréteurs, soit fragiles en raison d'une baisse de leur immunité.

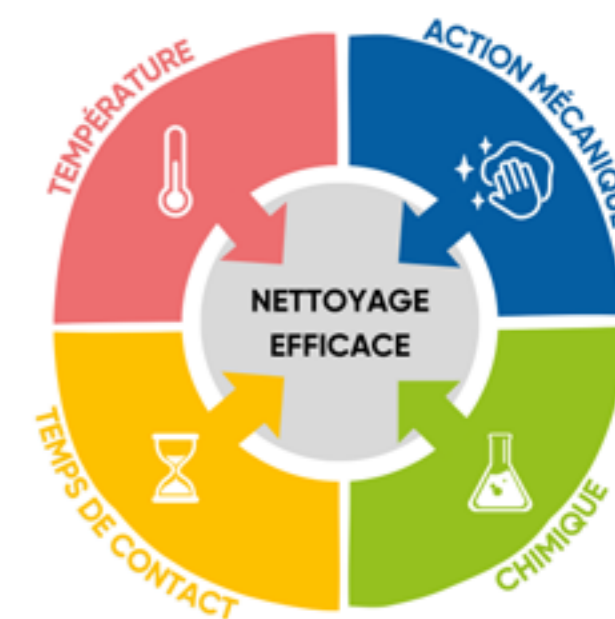
Le box de vêlage et le box d'infirmierie sont à situer à proximité du local tampon.

Il est donc important de nettoyer et désinfecter ces locaux (box vêlage et infirmierie) après chaque utilisation afin de garantir un milieu propre et limiter les sources de contamination. (cf schéma ci-contre)

Lors du nettoyage-désinfection de vos bâtiments, il est conseillé de porter des EPI (lunettes, gants, masque, tenue dédiée...). En effet, certains biocides peuvent s'avérer

irritants. Il est conseillé de consulter les précautions d'emploi et de vous équiper selon les recommandations du produit (fiche de données de sécurité).

De plus, les soins apportés à l'animal sont plus sûrs dans un box dédié avec contention, ce qui permet de prévenir les piqûres, les coupures, les accidents d'exposition au sang (AES) ou les expositions accidentelles aux médicaments, et de travailler en toute sécurité.



● *Traitement des effluents*

Gestion des avortons/produits de mises bas et dépouilles d'animaux

Les dépouilles d'animaux peuvent être porteuses de virus, de bactéries, de germes ou de parasites. En se décomposant et en émettant des gaz, elles peuvent contaminer l'environnement et, par conséquent, les autres animaux.

Il est donc nécessaire de les placer sur une zone d'équarrissage, facilement accessible et située en zone publique. Il est important de veiller à l'aménagement de cette zone.

En cas d'infection par la Fièvre Q, la personne manipulant des produits de mise bas ou avortons devra se munir d'équipements de protection individuel.

Il est déconseillé de placer les produits de mise bas sur le tas de fumier.

Cette mesure s'applique d'autant plus en cas de néosporose pour ne pas laisser les délivrances accessibles aux animaux domestiques sur le tas de fumier.

Il est conseillé de procéder à une élimination rapide des animaux morts via les services de l'équarrissage.



Gestion des produits animaliers

La réglementation sur la qualité sanitaire des produits alimentaires issus des élevages protège les consommateurs et engage la responsabilité du producteur.

En cas de vente d'un bovin, l'ICA (Information sur la Chaîne Alimentaire) doit être soigneusement renseignée sur la carte verte.

Il est obligatoire de repérer les animaux dont la viande ou le lait sont impropres à la consommation (lait avec résidus, pathologies mammaires, femelles avortées, diarrhées avec température). Ces animaux doivent

être écartés du circuit commercial pendant la période nécessaire ou réglementée (temps d'attente des traitements).



Gestion des effluents

Le fumier et le lisier représentent une source potentielle de contamination. En effet, de nombreux agents pathogènes, responsables de maladies infectieuses ou parasitaires, sont présents dans les sécrétions ou les déjections animales. La méthanisation des effluents n'écarte pas le risque de contamination.

Nous vous conseillons d'éviter d'épandre les effluents sur les pâtures. Privilégiez l'épandage dans les champs. Cela est d'autant plus vrai en cas de paratuberculose dans le troupeau. Il est impératif d'attendre au moins quatre mois entre le dernier approvisionnement du stock de fumier et son épandage.

Selon les maladies présentes sur l'exploitation (Fièvre Q), l'épandage ne doit pas se faire

par temps humide ou venteux. En effet, cela va contaminer le lisier/fumier et, lors de l'épandage de celui-ci, l'opérateur peut devenir vecteur par voie aéroportée. En cas de doute, pour ne prendre aucun risque, privilégier l'épandage sur les cultures par temps calme, avec enfouissement.

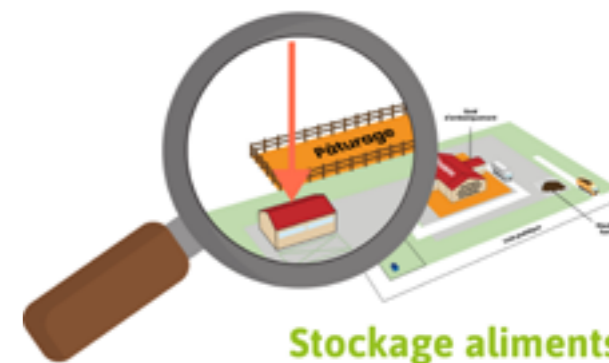
Les effluents doivent être stockés dans une zone fermée et éloignée de la zone d'élevage et des zones à forte circulation.



Limiter la circulation d'animaux sauvages et domestiques et lutter contre les nuisibles

Pour limiter les contaminations, nous vous recommandons de :

- Limiter le passage de faune sauvage au sein du site : clôturer, protéger les abreuvoirs, fermer les silos.
- Lutter contre les insectes et les rongeurs qui peuvent être vecteurs de maladies.
- Ne pas laisser les animaux domestiques divaguer au sein de l'exploitation.



Une zoonose sur mon exploitation : je lutte contre

Présence d'une pathologie dans l'élevage

Si la maladie est mise en évidence dans le cheptel : renforcez les mesures d'hygiène tant au niveau de l'élevage que pour vous-même.

Pour la manipulation des litières ou les opérations liées à la mise-bas, nous vous recommandons de porter un masque FFP2 ou FFP3*.

Il est important de prévenir les professionnels susceptibles d'intervenir sur l'exploitation (vétérinaire, inséminateur, contrôleur laitier, etc.) ainsi que les services d'équarrissage. Prévenez également les organismes collecteurs de la filière alimentaire.

Pensez à dédier une tenue et des bottes à votre élevage pour éviter la contamination par des pathogènes extérieurs.



Lorsque vous intervenez auprès des animaux, protégez vos plaies. En effet, la peau intacte agit comme une barrière naturelle mais toute lésion est une porte d'entrée pour les germes. Portez des gants à chaque soin, en particulier lors de la manipulation de produits médicamenteux. Lavez-vous les mains après chaque soin et avant de passer à un autre animal.

Privilégiez le matériel à usage unique pour les soins ainsi que les boxes ou barrières de contention afin de travailler en sécurité.

* Les masques FFP2 filtrent minimum 94% des aérosols de taille moyenne 0,6 µm, et les masques FFP3 minimum 99%.

● Limiter la fuite de l'agent pathogène à l'extérieur

Il est important de veiller à éviter la propagation de la maladie à l'extérieur de l'exploitation en veillant à ne pas l'importer sur d'autres exploitations proches. Pour cela il faut :

- Prévenir les visiteurs et leur fournir des équipements à usage unique.
- Restreindre l'accès au cheptel aux seuls professionnels indispensables afin de limiter la sortie de l'agent pathogène de l'exploitation. Assurez-vous que les visiteurs puissent désinfecter leurs effets avant de quitter le site (nettoyage et désinfection des bottes, et lavage des mains).
- Limiter la présence et le passage de faune sauvage en clôturant, en protégeant les abreuvoirs et en fermant les silos.

- Lutter contre les nuisibles, tels que les insectes et les rongeurs qui peuvent être vecteurs de maladies.
- Dédier votre tenue de travail ainsi que vos bottes exclusivement à l'exploitation.
- Être vigilant à la biosécurité, qui permet de limiter la propagation de la maladie à l'extérieur.

● Intervention auprès des animaux

Déclaration des avortements

La déclaration des avortements est obligatoire.

La visite du vétérinaire, l'acte de prise de sang ainsi que l'analyse brucellose sont pris en charge par l'État. Un complément d'analyse sur le prélèvement permet d'approfondir les recherches en étudiant d'autres causes d'avortement comme la fièvre Q, la néosporose...

Définition d'un avortement

Bovins : naissance d'un veau vivant ou mort avant terme, ou tout veau qui meurt dans les 48h après la mise bas.

Petits ruminants : naissance d'un animal vivant ou mort avant terme, ou tout nouveau-né qui meurt dans les 12h après la mise bas.



Instauration d'un traitement préventif ou curatif



Le GDS peut vous accompagner dans le suivi technique.

Cependant, si vous observez des symptômes ou lors de la circulation de pathogènes, vous devez vous rapprocher de votre vétérinaire pour envisager la mise en place de protocoles de vaccination ou médicamenteux.

Lorsque la mise en place d'un traitement préventif ou curatif est conseillée, il est important de respecter la durée préconisée, ainsi que les traitements et les doses recommandées.



Réalisation de soins

Les avortons, les placentas et les cadavres d'animaux peuvent être des matières virulentes, sources de contamination pour l'Homme dans le cas de maladies zoonotiques. Il est donc important de s'équiper de protection (gants, blouses, etc.) lors des interventions sur les mises bas, la manipulation d'avortons ou de dépouilles d'animaux.

La gestion des déchets d'origine animale doit être adaptée et rigoureuse. Les déchets organiques (délivrances et avortons) doivent être placés dans un bac spécifique à l'équarrissage (voir ci-dessous). Le GDS peut vous conseiller à ce sujet.

L'isolement des animaux infectés est préconisé lors des mises bas. Pensez à vous occuper des animaux les plus sensibles en premier (veaux) avant les adultes puis les animaux malades. Le matériel utilisé doit être réservé à ces animaux.

En cas de plaies, coupures, etc., il est nécessaire de porter des gants afin de prévenir tout risque de contamination.

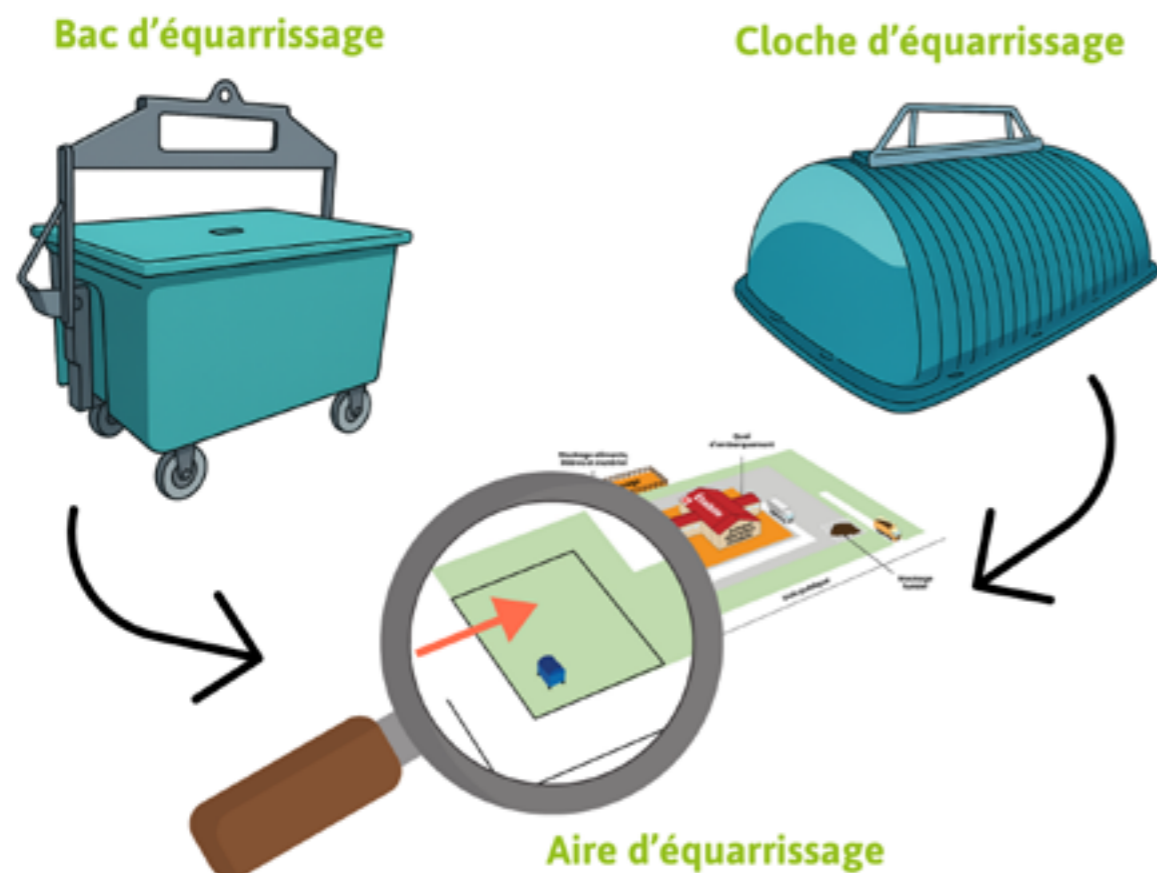
Il en est de même, lors de la réalisation de soins ou de la manipulation de médicaments.

En cas de blessure ou piqûre, déclarez l'incident comme un accident du travail (voir ci-contre).

Les aiguilles sont à usage unique ! Les médicaments doivent être stockés dans une armoire à pharmacie et les équipements à risques infectieux (aiguilles, seringues, compresses, pansements, etc.) doivent être jetés dans des DASRI.



Une zone d'infirmierie, ou de vêlage doit être matérialisée au sein de vos bâtiments d'élevage.



Circulation au sein de l'exploitation

Les principes à appliquer sont les mêmes que ceux précédemment cités (pages 12 à 15). Néanmoins, il est nécessaire de

restreindre l'accès au cheptel aux seuls professionnels indispensables.

Ramassage des animaux morts

La manipulation des animaux morts et avortons doit se faire avec des gants et un masque.

Placez-les dans un bac d'équarrissage ou sous une cloche pour empêcher l'accès à la faune sauvage.

Conduite à tenir en cas de blessure au travail

ACCIDENTS CONCERNÉS

- Blessure** par un objet souillé par du sang, des déjections, de la terre, de l'eau sale, etc :
 - piqûre par seringue abandonnée,
 - coupure avec un morceau de verre, un objet métallique, etc.
- Morsure** avec plaie

Prévenir le sauveteur secouriste du travail

Attention !
En cas de blessure grave et/ou d'hémorragie, appeler les secours (18, 15 ou 112).

1 Réaliser immédiatement les premiers soins

- Ne pas faire saigner
- Nettoyer à l'eau et au savon, puis rincer
- Désinfecter
- Recouvrir avec une compresse ou un pansement

2 Prendre un avis médical

- Pour évaluer le risque infectieux en fonction :
 - du type de blessure (piqûre, coupure, morsure)
 - des agents biologiques qui pourraient être présents (VIH, hépatites B et C, tétanos, rage, etc).
 - de l'immunité de la personne blessée (vaccination tétanos, hépatite B, etc)
- Si besoin, pour **mettre à jour les vaccinations** et/ou **mettre en route le plus tôt possible un traitement** (anti-viral, antibiotique, immunoglobulines, etc).

● **Nettoyage / désinfection des locaux**

Le nettoyage et la désinfection doivent être réalisés avec un désinfectant adapté et autorisé.

Nous vous recommandons de porter les EPI (gants, lunettes, masque) et de respecter les précautions d'emploi, car certains produits peuvent être irritants pour la peau, les yeux et les voies respiratoires.

Le nettoyage à haute pression (de préférence à l'eau chaude) est conseillé selon le type de pathogène et son mode de dispersion. Une fois le nettoyage effectué, il faut procéder à l'application d'un produit désinfectant.

Pensez à vous équiper de manière adaptée (masque, combinaison, lunettes).

Je suis atteint d'une zoonose : que faire ?

Des symptômes et des maladies difficiles à identifier

Les zoonoses sont parfois difficiles à identifier à partir de leurs symptômes. Ceux-ci peuvent être communs ou quasi invisibles.

Ces maladies sont peu fréquentes, peu connues et leur diagnostic n'est pas toujours aisé. Parfois, elles peuvent évoluer vers des formes graves ou des complications.

Lorsque vous consultez votre médecin traitant, pensez à lui rappeler votre métier et à lui signaler vos contacts avec des animaux ou avec le milieu naturel. Il pourra plus facilement évoquer une zoonose, l'identifier et vous prendre en charge de façon rapide et adaptée.



● **Intégrer le risque sanitaire dans la démarche de prévention de mon entreprise**

Noter le risque sanitaire dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) permettra de mieux l'identifier et de réfléchir aux actions à mener pour prévenir ou éviter la propagation de ce risque à l'ensemble de l'élevage.

Certains agents pathogènes responsables des zoonoses sont classés dans les groupes de danger 3 et 4 (R.231-61-1 du code du travail) selon le code du travail. Le suivi de vos salariés est donc spécifique.



Si le pathogène est identifié : rapprochez-vous du vétérinaire, du GDS et de la MSA afin d'inclure le risque dans la démarche de prévention.

● **Se protéger**

Afin de vous protéger, il est important de respecter quelques règles d'hygiène et sanitaires élémentaires lorsque vous êtes en contact régulier avec des animaux.

Dans votre vie quotidienne

- Lavez-vous les mains avec du savon après tout contact avec des animaux, des déchets ou des déjections animales, ainsi qu'avant chaque repas, chaque pause ou en fin de journée. Cette mesure d'hygiène est impérative si vous préparez le repas.
- Protégez les plaies ou lésions cutanées qui sont des « portes d'entrée » pour les germes.
- Pour les femmes enceintes, les personnes immunodéprimées ou ayant des antécédents cardiaques : demandez l'avis d'un professionnel de soins (médecin du travail, médecin traitant).
- Si vous cueillez ou mangez des fruits, des légumes ou des herbes, lavez-les bien avant de les consommer.
- Veillez à traiter les animaux domestiques contre les parasites divers (puces, tiques, etc).

PROTOCOLE SANITAIRE TYPE

DÈS LE DÉPART DES ANIMAUX

- 1 Désinsectisation (si forte présence) sur bâtiment encore chaud



DÉSINFECTION

- 2 1ère désinfection, produit homologué : bactéricide, fongicide, virucide

Bâtiment : pulvérisation à basse pression ou canon à mousse sur les surfaces encore humides.
Sois en terre battue : chaux vive ou soude caustique, sauf pour les ruminants, et désinfection du matériel par trempage.

Vide sanitaire de 15 jours minimum

- 3 2ème désinfection 14h à 72h avant l'arrivée des animaux

Application par thermonébulisation ou fumigation.

NETTOYAGE

Un bon nettoyage, c'est 80% des germes éliminés

- 2 Enlèvement du matériel
Abreuvoirs, mangeoires, etc
- 3 Dépoussiérage
Aspirer ; éviter de souffler
- 4 Vidange du circuit d'eau
Vidanger / nettoyer les canalisations
- 5 Enlèvement de la litière
Balayage et raclage du sol

LAVAGE À L'EAU

détrempage et décapage

- 6 Détrempage - détergence
Tremper le matériel dans un bac, appliquer à basse pression ou à l'aide d'un canon à mousse sur toutes les surfaces du bâtiment
Laisser agir 20 à 30 minutes
- 7 Décapage
Le débit d'eau fait la qualité et la rapidité du lavage. Appliquer à haute pression.

Lors de vos sorties en environnement naturel (en forêt ou dans les champs)

- Portez des vêtements couvrants (pantalons, bottes, etc.), surtout du printemps à l'automne pour éviter les piqûres de tiques.
- Ne touchez pas des animaux morts, évitez tout contact direct avec les animaux sauvages.

Dans un cadre professionnel

Pour vous protéger en cas d'exposition potentielle à une zoonose, il est important de :

- Porter l'équipement de protection individuelle adapté lors du contact avec l'animal infecté (gants et/ou masque respiratoire, bottes,...).
- Porter les EPI adaptés lors des tâches de travail à risque : soins, mise bas...
- Vous équiper de manière adaptée en fonction du mode de transmission de la maladie (gants, blouse, masque FFP2 ou FFP3...).
- Vous laver les mains avant de manger, boire ou fumer, et ce d'autant plus si vous avez été en contact avec un animal.
- Nettoyer régulièrement vos vêtements de travail (bottes, blouses, combinaison) et changez les en fin de journée. Utilisez une tenue professionnelle réservée à l'élevage que vous ne rapportez pas chez vous. Changez de tenue avant de repartir chez vous.
- Eviter les contacts rapprochés avec des animaux que vous savez porteurs de maladies.



Pour les femmes enceintes, les personnes immunodéprimées ou ayant des antécédents cardiaques : demandez l'avis d'un professionnel de santé (médecin du travail, médecin traitant).

● Déclarer les affections ou problèmes de santé

- Pour tout incident (blessure lors d'activités de soins réalisées sur les animaux : seringue, scalpel...), vous pouvez faire une déclaration d'accident du travail.
- Lorsque que vous soupçonnez un problème de santé attribuable à une zoonose au sein de l'élevage, vous pouvez également procéder à la déclaration d'une maladie professionnelle. Les professionnels de santé (médecin traitant ou médecin du travail) pourront vous orienter sur la pertinence d'une telle déclaration.
- Une déclaration auprès du réseau de zoonosurveillance peut également être réalisée afin de recenser les zoonoses potentielles et leur mode de contamination. Veuillez vous rapprocher du service Santé Sécurité au Travail de la MSA.

Le réseau de zoonosurveillance MSA



Les zoonoses sont des maladies infectieuses pouvant varier en fonction du temps, de la géographie et des métiers. Elles nécessitent d'être surveillées sur le terrain professionnel de façon régulière pour mieux les connaître et les prévenir.

et leur prévention, et recueillent les informations auprès des travailleurs ayant contracté une zoonose dans le cadre de leur travail.

Pour cela, les équipes MSA de Santé-Sécurité au Travail (SST), médecins et infirmiers du travail, conseillers en prévention, se mobilisent pour cette surveillance, en collaboration avec les partenaires concernés par les zoonoses (vétérinaires, chercheurs, etc). Elles participent à des études épidémiologiques permettant de mieux connaître les facteurs de risque de transmission des zoonoses

Cette surveillance nécessite aussi la participation de chaque travailleur agricole qui a contracté une zoonose en lui demandant de le signaler aux équipes SST.

L'ensemble de cette organisation pour la surveillance des zoonoses professionnelles constitue le réseau de zoonosurveillance de la MSA.

- **Des partenaires pour vous accompagner : la prévention des zoonoses doit être intégrée à votre plan de biosécurité**





MSA Nord-Pas de Calais
Service Santé Sécurité au Travail
33 rue du Grand But
59160 Capinghem
Nord : 03 20 00 21 74
Pas-de-Calais : 03 21 24 60 37
contactsst.blf@msa59-62.msa.fr



GDS 59
Maison des éleveurs
2 ter rue de l'Épau
59230 Sars-et-Rosières
03 27 19 10 82
gds59@reseaugds.com



FRGTV
Maison des vétérinaires
31 rue de la Calypso
62110 Hénin-Beaumont
03 21 13 83 70
contact@vetel.fr

GDS 62
54 avenue Roger Salengro
Cité de l'Agriculture
62223 Saint-Laurent-Blangy
03 21 60 48 98
gds62@reseaugds.com

Ce document a été réalisé grâce la collaboration de :

Amélie Deulceux, infirmière de santé au travail - MSA Nord-Pas de Calais
Dr Valérie Jereczek, médecin du travail - MSA Nord-Pas de Calais
Dr Nathalie Laden, médecin du travail - MSA Nord-Pas de Calais
Félix Prévost, conseiller en prévention des risques professionnels - MSA Nord-Pas de Calais
Dr Aurélien Meurisse, vétérinaire - FRGTV Nord-Picardie
Ludivine Flament, conseillère sanitaire - GDS 59
Marine Colpart, conseillère sanitaire - GDS 62